

# LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com



## Communiqué final du Conseil des ministres



Le vendredi 20 novembre 2020, sous la très haute présidence de S.E. Ali BONGO ONDIMBA, président de la République, Chef de l'Etat, le Conseil des ministres s'est réuni dès 10 heures, par visioconférence.

Le début des travaux a été marqué par la communication du président de la République qui a tenu à rappeler aux membres du Gouvernement la mission qui est la leur, celle d'œuvrer efficacement au bénéfice du plus grand nombre, c'est-à-dire des populations.

Le chef de l'Etat a exhorté l'équipe gouvernementale à résolument répondre aux attentes de nos compatriotes, au dynamisme et à l'exemplarité dans l'accomplissement de leur mission républicaine. En cette période de crise, le président de la République a particulièrement insisté sur l'impérieuse nécessité d'une plus grande solidarité et d'une performance de l'ensemble des acteurs publics afin d'améliorer et de porter plus haut l'engagement social de l'Etat envers les couches les plus vulnérables de nos populations. Le Conseil des ministres a ensuite salué l'implication constante du Président de la République, chef de l'Etat, S.E. Ali BONGO ONDIMBA, à travers l'affirmation des positions officielles de notre pays dans les instances internationales.

En effet, le jeudi 12 novembre 2020, le président de la République, Chef de l'Etat, a participé à la 3e édition du Forum de Paris sur la Paix.

En vue de reconstruire un monde meilleur et durable, ce Forum a été, pour le chef de l'Etat, l'occasion d'évoquer les solutions concrètes aux défis posés par la crise sanitaire de la pandémie COVID-19.

Le président de la République a également réaffirmé son engagement personnel à la consolidation des valeurs universelles de paix, d'unité et de cohésion au niveau national, régional et international.

A l'échelle continentale, le 22 octobre 2020, le président de la République S.E. Ali BONGO ONDIMBA, Président en Exercice de la CEEAC a, par visioconférence, pris part, à la 2ème Réunion du Bureau de l'Union Africaine (UA) et des présidents des Communautés Economiques Régionales (CERs).

Au cours de ces assises, le chef de l'Etat a présenté à ses Pairs la situation relative au processus de l'intégration de la CEEAC ainsi que les dispositions prises par la Communauté dans le cadre de la lutte contre la COVID-19.

Sur le plan intérieur, soucieux d'être toujours proche de ses compatriotes, le chef de l'Etat a entrepris des visites inopinées dans les quartiers sous-intégrés de la capitale, afin de s'imprégner des difficultés rencontrées par les Gabonaises et les Gabonais en vue d'apporter des solutions à la problématique de la gestion de la propreté des villes et de l'état du réseau routier mis à rude épreuve en ces temps de saison de pluie.

Par ailleurs, tenant compte de l'actuelle période favorable aux gripes saisonnières classiques et prenant acte des dernières données de la situation épidémiologique qui traduisent une augmentation progressive des cas positifs à la COVID-19, le Conseil des Ministres invite le Gouvernement ainsi que les populations à accentuer la vigilance par la stricte observation des mesures barrières et du port du masque obligatoire.

Sur un tout autre plan, le Conseil des ministres, qui a pris acte de la saisine des autorités gambiennes par le ministère des Affaires Etrangères, tient à marquer sa profonde indignation suite au traitement inamical réservé par la Gambie à la délégation de l'Equipe nationale de football du Gabon, lors de leur séjour à Banjul, du 15 au 16 novembre 2020, dans le cadre des qualifications à la CAN Cameroun 2021.

Aussi, le Gabon respectueux des accords internationaux auxquels il est Partie, demeure-t-il attaché à l'ouverture de l'enquête lancée par la Confédération Africaine de Football (CAF).

**AU TITRE DES PROJETS DE TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES**

### **MINISTRE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS CONSTITUTIONNELLES ET LES AUTORITES ADMINISTRATIVES INDEPENDANTES**

Madame le ministre d'Etat a présenté au Conseil des Ministres, qui les a adoptés, deux (2) projets de loi :

1- Le projet de loi modifiant certaines dispositions de la loi n° 003/2003 du 7 mai 2003 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale de Lutte contre l'Enrichissement Illicite.

Le présent projet de loi procède de la nécessité d'adapter les dispositions du nouveau texte à la Convention de MERIDA, au Code Pénal et aux recommandations des Institutions de Breton Woods.

A l'effet de la présente modification, la Commission prend dorénavant l'appellation de « Commission Nationale de Lutte contre la Corruption et l'Enrichissement Illicite ». Elle voit le champ des missions qui lui sont assignées élargi du fait de l'adoption des aspects relatifs à la corruption.

2- Le projet de loi modifiant la loi n° 002/2003, instituant un régime de prévention et de répression de l'Enrichissement Illicite en République gabonaise.

De la nécessité d'une prise en compte des infractions liées à la Corruption, le projet de texte indiqué vise à étendre le champ d'application à la Corruption et à toutes les infractions liées à cette notion ainsi qu'aux infractions assimilées ou connexes. Ainsi, par le présent texte, outre l'agent public, le régime de prévention et de répression est désormais étendu aux agents du secteur privé qui exercent une charge publique, aux entreprises privées qui exécutent une commande publique et aux personnes morales de droit public.

### **MINISTRE DE L'INTERIEUR**

Sur présentation de Monsieur le ministre d'Etat, le Conseil des Ministres a entériné les deux (2) projets de loi ci-après :

- le projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 19/96 du 15 avril 1996 relative à l'élection des membres des Conseils départementaux et des Conseils municipaux.

Ce projet de loi vise à combler le vide juridique concernant la procédure de remplacement d'un membre de Bureau d'un Conseil local, dans les cas de démission, de décès, et d'exclusion au sein d'un Parti politique ou d'un empêchement prolongé ou définitif.

Cette disposition, contenue dans l'article 3 et complétant l'article 18 de la présente Loi, formalise ainsi la pratique déjà existante dans le cas de remplacement des membres des Bureaux des Conseils.

2- le projet de Loi organique portant modification de certaines dispositions de la Loi organique n° 001/2014 du 15 juin 2015 relative à la décentralisation en République Gabonaise.

Par la modification des articles 44 et 57, le projet de loi indiqué a pour objectifs de renforcer, dans les Collectivités Locales, l'efficacité du service public, les attributions en matière de gestion de l'assainissement et de l'amélioration du cadre de vie dévolues aux présidents des bureaux des conseils locaux et d'arrondissement.

### **MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES**

Sur présentation de Monsieur le ministre, le Conseil des Ministres a approuvé la loi autorisant la Ratification du Traité portant création de l'Agence Africaine du Médicament adopté le 11 février 2019 à Addis Abeba en Ethiopie.

L'adoption de cette loi en vue de sa ratification marque la volonté de notre pays d'adhérer à la création de l'instance continentale en charge de fournir aux Etats membres de l'Union Africaine un environnement favorable à la recherche et au développement pharmaceutique, à la production locale, au commerce, à la mutualisation des expertises et au renfor-

cement des capacités du personnel médical.

### **MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE**

Monsieur le ministre a fait adopter par le Conseil des Ministres, le projet de décret portant réorganisation de l'Ecole d'Etat-major de Libreville.

En effet, l'Ecole d'Etat-major de Libreville, est une Ecole nationale à vocation Régionale d'enseignement militaire supérieur du premier degré.

Le décret visé, qui s'inscrit dans le cadre de l'appropriation progressive de cet établissement, formalise la création de trois (3) nouvelles directions, à savoir :

- la Direction des Promotions ;
- la Direction de la Programmation et de la Coordination ;
- la Direction des Etudes et de la Prospective.

Ces trois nouvelles directions visent ainsi à apporter de la cohésion et de l'efficacité dans le fonctionnement régulier de cette grande école militaire.

### **MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Sur présentation de Madame le ministre, le Conseil a adopté quatre (4) projets de décrets portant création et organisation de quatre Centres de Formation et d'Enseignement Professionnels avec pour chacun, deux cycles de formation, le cycle de formation secondaire jusqu'au Bac professionnel et le cycle Supérieur accessible aux titulaires du Bac. Il s'agit :

- du projet de décret portant création et organisation du Centre de Formation et d'Enseignement Professionnels aux Métiers du Transport et de la Logistique MOHAMMED VI ;
- du projet de décret portant création et organisation du Centre de Formation et d'Enseignement Professionnels Multisectoriel de Nkok ;
- du projet de décret portant création et organisation du Centre de Formation et d'Enseignement Professionnels aux métiers des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- du projet de décret portant création et organisation du Centre de Formation et d'Enseignement Professionnels aux Métiers du Bois, du Bâtiment et des Travaux publics.

Ces centres sont des services déconcentrés placés sous la coordination et le contrôle de l'Agence Nationale de Formation et d'Enseignement Professionnels. Ils sont chargés d'assurer la formation initiale et continue dans différents métiers.

Les structures énoncées présentent la particularité d'impulser la mise en œuvre de la réforme visant la valorisation de la formation professionnelle dans notre pays en vue de :

- réorienter la formation vers les métiers pourvoyeurs d'emplois ;
- répondre à la problématique du chômage des jeunes ;
- instaurer une offre de formation adaptée aux besoins des opérateurs économiques et en phase avec le marché de l'emploi ;
- valoriser les diplômes délivrés de la formation et de l'enseignement professionnels du cycle secondaire jusqu'au cycle supérieur.

### **MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DE LA RELANCE**

Le Conseil des ministres a adopté deux (2) projets de décret :

1- le projet de décret fixant les modalités d'évaluation et d'attribution de l'intéressement spécifique servi aux agents des administrations des Douanes, des Impôts, du Trésor et des Hydrocarbures ;

2- le projet de décret instituant une Prime à la Performance budgétaire.

Les projets de textes énoncés visent à fixer et renforcer le cadre juridique permettant une juste rétribution des avantages liés à la performance des agents des secteurs des Douanes, Impôts,

# LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Trésor et Hydrocarbures.

A ce titre, les textes indiqués définissent le mode de définition ainsi que les modalités d'attribution desdits avantages.

## **MINISTRE DU COMMERCE, DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES ET DE L'INDUSTRIE**

Sur présentation de Monsieur le Ministre, le Conseil des Ministres a adopté le projet de décret portant approbation des Statuts de la Chambre Nationale des Métiers de l'Artisanat du Gabon, créée par la loi n°027/2018 du 11 juin 2019 portant orientation de la Politique Nationale de l'Artisanat en République Gabonaise.

A ce titre, l'approbation desdits Statuts est une étape indispensable pour rendre opérationnel cet établissement public à caractère professionnel.

## **EN MATIERE DE POLITIQUE GENERALE**

## **MINISTRE DE LA COMMUNICATION ET DE L'ECOLOGIE NUMERIQUE**

Le Ministre a sollicité et obtenu du Conseil des Ministres, l'autorisation de négociation directe de contrats de Partenariat Public-Privé avec les opérateurs privés dans le cadre du projet de digitalisation des Services de l'Etat, conformément à l'ordonnance n°009/PR du 11 février 2016 relative aux partenariats public-privé.

## **MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES**

Le Conseil des Ministres a marqué son accord aux demandes d'agrément de Leurs Excellences :

- José Marcos NOGUEIRA VIANNA, EN QUALITÉ D'AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE ET PLÉNIPOTENTIAIRE DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRATIVE DU BRÉSIL PRÈS LA RÉPUBLIQUE GABONAISE AVEC RÉSIDENCE À LIBREVILLE ;

- Abdelhak AISSAOUI, EN QUALITÉ D'AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE ET PLÉNIPOTENTIAIRE DE LA RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE PRÈS LA RÉPUBLIQUE GABONAISE AVEC RÉSIDENCE À LIBREVILLE ;

- Karim BEN BECHER, EN QUALITÉ D'AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE ET PLÉNIPOTENTIAIRE DE LA RÉPUBLIQUE TUNISIENNE PRÈS LA RÉPUBLIQUE GABONAISE AVEC RÉSIDENCE À YAOUNDÉ AU CAMEROUN ;

- Calliope DOUTI, EN QUALITÉ D'AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE ET PLÉNIPOTENTIAIRE DE LA RÉPUBLIQUE HELLÉNIQUE PRÈS LA RÉPUBLIQUE GABONAISE AVEC RÉSIDENCE À KINSHASA EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO.

Le Conseil des Ministres a également approuvé la nomination de Monsieur Oliver BEER, en qualité de Représentant du Haut-Commissariat des Réfugiés (HCR) au Gabon avec résidence à Yaoundé au Cameroun.

Par ailleurs, le Conseil des Ministres a pris note de la deuxième communication du Ministre relative au bilan à court terme de la coopération entre le Programme d'Appui à la Stratégie de Sécurité et de Sécurité Maritime (PASSMAR) et la République Gabonaise.

En effet, ce programme de l'Union Européenne, initié au profit de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), vient à la suite des projets Routes Maritimes Critiques du Golfe de Guinée (CRIMGO) et Réseau Interrégional du Golfe de Guinée (GoGIN). Il a pour objectif de :

- favoriser la coopération interrégionale et l'échange d'informations ;

- renforcer la gouvernance des espaces maritimes ;

- accroître le rôle de la société civile dans la sécurité maritime ;

- soutenir l'ensemble de la chaîne judiciaire et les forces opérationnelles.

## **MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Sur présentation de Madame le Ministre, le Conseil des Ministres a approuvé le Plan d'actions 2020- 2021 contenant trente-une (31) propositions du Forum de la Fonction Publique dont la faisabilité a été appréciée au regard de la

situation économique et financière de l'Etat, Il s'agit, entre autres, de :

- la mise en place de la Commission juridique, chargée de la révision des textes régissant le fonctionnement de la Fonction Publique et la gestion des ressources humaines ;  
- l'adoption du plan de régularisation progressif des situations administratives pour les années 2020-2021 ;

• les agents en pré-salaires de tous les secteurs ; • les diplômés de toutes les Ecoles Nationales ;

• les reclassements après stages de tous les secteurs de l'administration, les reclassements après concours professionnels et les reclassements après CAMES concernant les personnels enseignants du Ministère de l'enseignement supérieur admis au CAMES et après inscription sur une liste d'aptitude pour l'accession au grade universitaire ;

- la mise en place de la Commission interministérielle (Ministère du Budget, Ministère de la Fonction Publique) sur les modalités d'arrimage des pensions au nouveau système des rémunérations ;

- la réflexion sur l'instauration de cadres de discussion matérialisant le dialogue social au sein des départements ministériels.

## **MINISTRE DES EAUX, DES FORETS, DE LA MER, DE L'ENVIRONNEMENT, CHARGE DU PLAN CLIMAT ET DU PLAN D'AFFECTATION DES TERRES**

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication relative à la Directive Nationale sur la culture du Palmier à Huile. En effet, le présent projet de Directive Nationale constitue la réponse de notre pays à toutes les précautions requises pour un développement de la culture du Palmier à Huile conforme aux meilleurs standards environnementaux internationaux et en phase avec nos objectifs de production agricole et de création d'emplois.

Enfin, le Conseil des Ministres a entériné les mesures individuelles suivantes :

## **PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

### **SECRETARIAT GENERAL**

• **CONSEILLER DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE :**

Mme Alice Gertrude OW ANGAL épouse LOFOHORO.

• **CONSEILLER DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION TECHNIQUE DE L'AGENCE NATIONALE DES BOURSES DU GABON (ANBG) :**  
M. Albert MOZOGO ASSOUMOU.

• **ATTACHÉE DE CABINET DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE :**  
Mme Claude JOSE-MARTINS.

• **CHARGÉS DE MISSIONS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE :**  
• Mme Mirelle MOUNDAKOU MAPICKA.  
• M. Cyrille Edgard AUBIN JAMES.

### **GRANDE CHANCELLERIE (CABINET DU GRAND CHANCELIER DES ORDRES NATIONAUX)**

• **CONSEILLERS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE :**

• Mme. Isabelle BEKALE épouse ONGUENGUE ;  
• M. Brice- Mathias MOULEINGUI.

• **ATTACHÉS DE CABINET DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE :**  
Mmes  
• Georgina MENGUE ;  
• Elvie LOUMBOU PWATY.

### **AGENCE NATIONALE DES INFRASTRUCTURES NUMERIQUES (ANINF)**

#### **DIRECTION GENERALE**

• **DIRECTEUR GÉNÉRAL :**

M. Daniel Christian ROGOMBE ;

• **DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER :**  
M. Arsène Wilfrid ONZAGHE

### **AUTORITE NATIONALE DE VERIFICATION ET D'AUDIT (ANAVEA)**

• **VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL :** M. Jhon Makos ANKELY ;

• **VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL ADJOINT :** M. Pierre OFOUNDA ;

• **VÉRIFICATEUR, RESPONSABLE DE L'UNITÉ D'AUDIT :** M. Benjamin MBA NGUEMA ;

• **VÉRIFICATEUR, RESPONSABLE DE L'UNITÉ DE VÉRIFICATION :** M. Félicien BINGA

## **PRIMATURE**

### **CABINET DU PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT**

• **DIRECTEUR DE CABINET :** M. Noël Landry POSSO.

• **DIRECTEUR DE CABINET ADJOINT :** M. Janvier NGOUA ONA.

• **CHEF DE CABINET :** Mme Paule Addhas KOGOU MOMBO.

• **SECRÉTAIRE PARTICULIER DU PREMIER MINISTRE :** M. Elvis TCHINGA MOUELE.

• **SECRÉTAIRE PARTICULIER DU DIRECTEUR DE CABINET :** Mme Michelle Claudette MANGA.

• **SECRÉTAIRES DE CABINET :**

Mmes : • Josiane BOURDES NGOUANGA ; • Jeannette MAGANGA ;

• Christelle Rêve Laisia NYAMENDOME NDONG

• Lydie KWAOU ;

• M. André Mathurin IVALA OGOULA.

• **AIDE DE CAMP DU PREMIER MINISTRE :** Commandant Alain NGAKISSA.

• **DIRECTEUR DU PROTOCOLE :** M. Ulrich JOUMAS TCHYANTOU.

• **CHEF DE SERVICE ACCUEIL :** M. Rufin KAMBA.

• **INTENDANT DU PREMIER MINISTRE :**

Mme Angèle AGNOURE épouse Do MARCOLINO.

• **MÉDECIN PERSONNEL DU PREMIER MINISTRE :** Dr Jean-Bernard MOCKETOU.

• **CONSEILLERS DU PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT :**

Mmes : • Louise CARDOT épouse DAMAS ;

• Nelly Viviane AMBOUROUE épouse

NTCHORERE ;

• Nina-Darlyse ANDEME OVONO,

• Letiana BONGO ;

MM. :

• Jean Charles IGOHO DEMBA ;

• Jean Richard MBENGUILY ;

• Ulrich Joël DIOUF ELEWANYE ; • Jean Honoré MOMBO ;

• Denis Mathurin OLINGO ;

• Jean Pierre ENGANDZAS ;

• Ghislain ETOUGHET ;

• Sany MEGWAZEB.

## **DEPARTEMENTS TECHNIQUES A LA PRIMATURE**

### **DEPARTEMENT POLITIQUE, CHARGE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS DE LA REPUBLIQUE, DES AUTORITES ADMINISTRATIVES INDEPENDANTES, DES ASSOCIATIONS, DE LA CLASSE POLITIQUE ET DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES**

• **Conseiller Chef du Département :**

M. Paul ENGENG ZOLO.

- **Conseillers :**

• M. Lionel MPAGA ROGOMBE ;

• Mme Pauline MANFOUMBI.

• **ATTACHÉ DE CABINET :** M. Tiburce MBA NDONG.

• **SECRÉTAIRE TECHNIQUE :** Mme Thérèse Laure AVOME NDONG.

### **DEPARTEMENT ECONOMIE, FINANCES ET BUDGET**

• **CONSEILLER CHEF DE DÉPARTEMENT :** M. Blaise Hoennes KOUNBA.

• **CONSEILLERS :**

MM. :

• Léopold NZENG ALLOGHO ;

• Claude MOMBO.

• **ATTACHÉ DE CABINET :** M. Médard MOUNGUENGUI

• **SECRÉTAIRE TECHNIQUE :** Mme Olga Aline DE SOUZA.

### **DEPARTEMENT SANTE, AFFAIRES SOCIALES, CHARGE DE L'INCLUSION SOCIALE**

• **CONSEILLER CHEF DE DÉPARTEMENT :** Dr. Eric BAYE.

• **CONSEILLERS :**

• M. Alexis OBIANG AKUE ;

• Mme Micheline Georgina OTOUNGA.

• **SECRÉTAIRE TECHNIQUE :** Mme Béatrice BETSIKA AKOMONDOUNH.

### **DEPARTEMENT DIPLOMATIE, COOPERATION INTERNATIONALE, CHARGE DU TOURISME ET DES GABONAIS DE L'EXTERIEUR**

• **CONSEILLER CHEF DE DÉPARTEMENT :** Mme Marie Edith TASSYLA YE DOUMBENY.

• **CONSEILLERS :**

• M. Edgar Didier ISSEMBE ;

• Mme Francisca Ursula Mercier

MOUNDOUNGA.

• **SECRÉTAIRE TECHNIQUE :**

Mme Paule BIKYE MENDOGHO.

### **DEPARTEMENT JURIDIQUE, CHARGE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA JUSTICE, DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES**

• **CONSEILLER CHEF DE DÉPARTEMENT :**

M. Joseph MOUNDZIEGOU.

• **CONSEILLERS :**

• M. Samuel NZAMBA ;

• Mme Pierrette OKOME OBAME.

• **SECRÉTAIRE TECHNIQUE :** Mme Keshia Anouchka NKOLO AKENDENGUE.

### **DEPARTEMENT EQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS, CHARGE DE L'HABITAT ET DE L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE**

• **CONSEILLER CHEF DE DÉPARTEMENT :** M. Aimé YEMBI.

• **CONSEILLERS :** MM. :

• Auguste LOLOS RAPONTCHOMBO ; • Cyprien NDONG ;

• Eric MUNDUMILI.

• **ATTACHÉ DE CABINET :** M. ABESOLO NKOUME.

• **SECRÉTAIRE TECHNIQUE :** Mme Angélique Olga NONTCHE REURAT.